

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE
DU 8 FEVRIER 2022

Présents : Jean Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION – Lysiane FREMON - Daniel MORSELLI - Nicole DJIANN - Brigitte QUERE - Yannick MARCHAL – Stéphanie PREVOST – Grégory THERAUBE - Corinne LARCHER - Régine MARCY - Pauline BOISSIN - Jean Luc SAUTEL - Danièle REYNAUD

20h40 – arrivée de Thierry BERRES (en réunion avec Eric BOISSIN). Il remet une procuration d'Eric Boissin en faveur de Corinne LARCHER

Absent excusé : Albert MOZZATI – Eric BOISSIN

Procurations : Albert MOZZATI à Régine MARCY - Eric BOISSIN à Corinne LARCHER

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

Ordre du Jour

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent

Corinne Larcher : Pourquoi le compte rendu est-il diffusé sur les réseaux sociaux avant d'être envoyé aux élus ? Cette procédure empêche les élus de proposer des rectificatifs

Réponse du maire : il y a peut-être eu un petit problème de diffusion mais ce n'est pas habituel. Le CR est le reflet sincère et exact des débats et il est établi par la secrétaire de séance désignée par le conseil municipal. A ce titre, il n'a pas pour vocation à être adressé à certains élus pour correction avant sa diffusion.

A partir du mois de juillet, Il n'y aurait plus l'obligation de reporter les interventions des élus.

CR approuvé à l'unanimité

2. Délibérations

- a) **1 Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Délibération nécessaire pour les besoins urgents de recrutement. Elle permet de réaliser une embauche saisonnière ou urgente, ce qui n'empêchera pas de la soumettre ensuite au Conseil Municipal.

Question C. Larcher : ne comprend pas ce que veut dire « les besoins en cas d'accroissement saisonnier d'activité »

Réponse du Maire et de Christine Labalme (Secrétaire Générale) : il s'agit de remplacement ponctuel et contractuel de personnels absents pour une raison exceptionnelle.

2 abstentions (C. Larcher et Eric Boissin)

17 approbations

Le Maire : donc vous n'êtes pas d'accord pour faciliter le remplacement d'absents

C. Larcher s'adressant au maire : je sens que vous êtes énervé, j'ai le droit de ne pas être d'accord

Réponse du Maire : mais tout à fait et je ne suis pas énervé, c'était juste une remarque pour être certain de bien interpréter votre vote.

- b) **Délibération portant création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et le cas échéant aux agents contractuels**

Cette création de poste concerne le remplacement d'un adjoint 1^{ère} classe qui avait déjà pris une disponibilité de 2 ans pour exercer une activité, complétée par une nouvelle disponibilité de 3 ans pour convenance personnelle.

Le poste est créé à compter du 1^{er} mars 2022, pour une durée de 3 ans, d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures par semaine. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou par un agent contractuel en CDD pour un travail de secrétariat divers.

B. Quéré : en cas de retour du titulaire, qu'advient-il de la remplaçante ?

Réponse de C. Labalme : C'est un CDD de 3 ans donc précaire. Si la titulaire souhaite revenir avant 3 ans, elle sera mise en attente jusqu'à ce qu'un poste se libère

C. Larcher : le poste a bien été publié, mais la date butoir est le 1/4/2022.

Réponse de C. Labalme : non il y a eu une correction au 1^{er} mars, et je peux vous montrer l'accusé réception.

C. Larcher : non je maintiens je viens de vérifier

Réponse de C. Labalme : nous vous fournirons l'acte de remplacement.

Nous attendons les réponses mais nous avons quelqu'un qui peut convenir

C. Larcher : Donc s'il y a une candidature extérieure elle sera prise en compte ?

Réponse de C. Labalme et du Maire : non si la capacité demandée n'est pas conforme. La transparence est de mise et on est intègre et il n'y aura pas de manœuvre suspecte.

C. Larcher : on ne participera pas à la commission d'embauche ?

Réponse du Maire : Non, le titulaire sera choisi par un collège d'élus et la décision sera transparente. Ne vous inquiétez pas il n'y aura pas de manœuvre suspecte, nous sommes intègres.

C. Larcher : D'après l'organigramme affiché, il existe 21 postes, dont 1 vacant (technique). Dans les autres mairies, comme Rosières par exemple, les effectifs sont moins importants.

Réponse de C. Labalme et du Maire : réellement nous ne sommes que 17.

En ce qui concerne l'école, nous reverrons l'effectif suite à un départ volontaire. Les horaires des unes et des autres pourraient être revus.

C. Larcher : Est-ce qu'avant de faire cette offre il y a eu des changements et propositions de mobilité ou augmentation du temps de travail ?

Réponse de C. Labalme et du Maire : Lors des entretiens professionnels il n'y a eu aucune demande.

Roger Halegouet : Je précise que dans les autres mairies ils ne traitent pas l'eau et l'assainissement

Le Maire : Ces dernières semaines des élus ont participé au service de la cantine et de la garderie à la place d'employés absents pour cause de maladie.

Il ne faut pas comparer avec des communes qui n'ont pas les mêmes contraintes et obligations que Lablachère.

La commune compte plus de 2 200 habitants, par comparaison, la CDC emploie 80 personnels pour une population de 9 000 habitants.

3 abstentions (C. Larcher, Eric Boissin, Pauline Boissin)

16 approbations

Le Maire : Donc vous vous abstenez de remplacer quelqu'un qui s'absente pendant 3 ans.

C. Larcher Je ne comprends pas pourquoi on crée un poste.

Réponse de C. Labalme et du Maire : Les contrats CDD sont terminés et on est obligé de créer un poste.

C. Larcher – Je ne comprends pas donc je préfère ne pas me positionner

Le Maire : donc c'est une question de limite de compréhension

c) Approbation du règlement d'intégration des réseaux eau assainissement dans le domaine public

C. Larcher : il y a beaucoup de points à observer ; qui va intervenir pour vérifier la conformité

D. Pouget Tirion : rien ne sera restitué sans la conformité requise. Le personnel et moi-même sommes chargés de vérifier les travaux réalisés par l'entreprise. Ces vérifications sont quasiment journalières en plus des réunions de chantier tous les mardis.

VOTE A L'UNANIMITE

d) Demande de subvention DETR travaux canalisation EAU quartiers Brujas/Cardinal

La commune peut bénéficier d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour des travaux de rénovation de canalisations d'eau potable. Ces travaux sont également éligibles aux subventions de l'Agence de l'eau et du département. La canalisation du Chemin du Brujas datant de 1936 est cassante et provoque des eaux rouges. Il est proposé de la remplacer pour un montant total de 526 247€ HT financé sur deux ans et selon le plan de financement ci-dessous. Nous espérons créer à cette occasion un assainissement collectif à cet endroit si l'Agence de l'Eau participe au financement

Renouvellement du réseau AEP Chemin de Brujas : 489 850 €	DETR	40%	210 498 €
Honoraires maîtrise œuvre imprévus.... 36 397 €	Agence de l'Eau	30%	157 874 €
TOTAL 526 247 €	Département :	10%	52 624 €
	TOTAL :		420 996 €
	Financement communal :		
	Emprunt :		105 251 €
	TOTAL :		526 247 €

C. Larcher : sur le document reçu, le montant est 489 850€

Réponse de C. Labalme (après consultation des documents) : les sommes correspondent aux documents fournis. Il suffisait de bien réunir les honoraires de maîtrise d'œuvre portés sur deux lignes sur le document de la maîtrise d'œuvre. Enfin, il s'agit d'un montant total HT et non TTC.

VOTE A L'UNANIMITE

e) Régularisation terrain communal Chemin de Paillet

En 2002, une bande de terrain le long de la voie communale a été acquise sur les propriétés I1464 et I 1465 pour élargissement de la voirie.

Cette bande a été cadastrée I 1410 pour 104 m² alors qu'elle aurait dû entrer dans le domaine public de la commune pour élargissement de la voirie

Il y a lieu de régulariser cette situation en intégrant cette parcelle communale dans la voirie communale pour élargissement de la voirie C73 Chemin de Paillet

VOTE A L'UNANIMITE

f) Compensation financière stagiaire

Il s'agit d'un jeune stagiaire qui a travaillé au service technique 2 ans, soit 6 mois en tout à la mairie. Il a donné toute satisfaction pour services rendus : il est travailleur, régulier, a pris de bonnes initiatives. Le personnel dont il dépendait à demander si on lui pouvait lui accorder une prime et nous y sommes favorables.

B. Quéré : ne comprend pas car il dépend d'une école et est informé que son stage est rémunéré ou pas, alors pourquoi lui verser une compensation financière ?

Le Maire : il est allé au-delà de ce qu'on lui demandait. Il n'a rien demandé de plus il s'agit d'un stage long (6 mois)

C. Larcher : je rejoins Brigitte car les conditions sont les mêmes pour tous les stagiaires.

Le Maire : il fait exception, c'est l'unique fois ou le même stagiaire est revenu l'année d'après pour une nouvelle période de 3 mois. Il a rendu de grands services qui méritent récompense.

4 contre (C. Larcher, E. Boissin, P. Boissin, B. Quéré)

3 abstentions (R. Marcy, A. Mozzatti, S. Prevost)

12 votes favorables

JL Sautel : Pour les prochains stagiaires, ce serait peut-être bien de leur dire que si le travail est bon ils auront une compensation.

Le maire propose une récompense de 300€

4 contre (C. Larcher, E. Boissin, P. Boissin, B. Quéré)

3 abstentions (R. Marcy, A. Mozzatti, S. Prevost)

12 votes favorables

g) Motion maintien arrêt transports scolaire de Lablachère

Le maire informe le conseil municipal que le nouvel emplacement du collège route de Lablachère à Joyeuse est susceptible d'impacter la nature du transport scolaire sur la commune de Lablachère.

En effet, la charte des transports scolaires de la Région Rhône-Alpes-Auvergne précise que l'accès aux cars est admis dès lors que les élèves sont domiciliés à plus de 3km de leur établissement. En deçà la prise en charge n'est pas automatique.

Or l'arrêt devant la mairie de Lablachère est situé à moins de 3km du collège.

Si le transport sera maintenu jusqu'en juin 2022, la Région prévoit de le supprimer à la rentrée scolaire de septembre 2022.

C. Larcher : dans le précédent CM je m'en inquiétais et M. Berrès avait répondu que le problème était en cours de règlement par la CDC auprès de la Région.

T. Berrès : la région appréhende une exception qui ferait jurisprudence. Nous essayons d'amener la région a donné un accord écrit ce qui n'a pas été réalisé jusque maintenant.

C. Larcher : Pourquoi partons-nous seuls sur cette motion ?

T. Berrès : la CdC Beaume-Drobie a voté également une motion dans le même sens, l'une appuie l'autre

D. Morselli : Dans certaines communes le transport est maintenu mais il y a une petite participation financière des parents

C. Larcher : il n'y a pas que l'arrêt de la mairie, il y a celui de Boissin et le troisième ?

Le Maire : Il s'agit du Péage, effectivement la motion doit concerner les trois arrêts de Lablachère

Modifications apportées sur la motion : prise en compte globale de tous les arrêts.

T. Berrès : La CDC travaille sur un projet de motion pour soutenir cette action. Le principe a été voté au conseil communautaire de janvier 2022.

VOTE A L'UNANIMITE

(Motion jointe au présent compte-rendu)

QUESTIONS DIVERSES

- Elections présidentielles (10 et 24 avril) et législatives (12 et 19 juin)

Même opération que pour les élections précédentes mais j'espère sans les contraintes de la Covid

Il pourrait y avoir 2 procurations par votant – Horaires d'ouverture des bureaux de vote : 8 à 19h

Le mode d'emploi parviendra aux élus et tout le monde devra se mobiliser

- Dématérialisation urbanisme

Les demandeurs qui déposent une demande d'urbanisme peuvent le faire sur le site de la mairie ; il y a déjà eu des demandes de faites. L'obligation porte depuis le 1/1/2022 sur le dépôt des demandes.

Pour rappel, cette adresse mail est la suivante : autorisation-urbanisme@lablachere.fr

- Banque postale

Lettre de Marc DIEM : « La fréquentation de la poste de Lablachère, en baisse constante depuis 2018, actuellement de 27 clients par jour, nous incite, d'une part, à vous proposer la mise en place d'un partenariat sous la forme LPAC, la Poste Agence Communale, voire d'un LPR, La Poste Relais, qui permettrait également de répondre aux réponses des habitants de votre Commune. J'ai bien noté que vous êtes opposé à cette évolution. Je vous confirme cependant que nous restons disponibles pour présenter ces alternatives plus qu'avantageuses à l'occasion d'une réunion de votre Conseil Municipal. »

Tant que la mairie si oppose, ils ne peuvent pas le faire. Un jour il faudra se poser la question.

C. Larcher : avant de prendre une décision peut-on avoir l'intervention de M.DIEM.

Le Maire : Je viens de vous dire que je demanderai au responsable de la banque Postale de rencontrer le conseil municipal.

- Piste DFCI

Régine Marcy a dénoncé plusieurs fois au conseil les dégradations de la piste DFCI de Cédat.

Les dégradations commises sur la piste DFCI il y a deux ans vont être réparés en quatre endroits par GEORGES BOIS et un cinquième secteur particulièrement dégradé, par les sapeurs forestiers à qui la commune fournira la matière première. C'est une bonne avancée compte-tenu du fait que les entreprises responsables n'avaient pas été formellement identifiées.

Régine Marcy : tout le monde les a vus passer mais personne n'a voulu assumer sa responsabilité.

- Demande de mutualisation extincteurs – poteaux incendie – défibrillateurs

Demande à la CDC de mutualiser ces trois éléments.

- Pour les défibrillateurs nous avons gagné 200€. La loi nous oblige à poser un défibrillateur dans les ERP de 5^{ème} catégorie
- En ce qui concerne les extincteurs et les poteaux incendie, la CDC n'a pas la compétence et ne peut s'engager

C. Larcher : la CDC avait fait appel à candidatures pour une commission « mutualisation ». J'avais transmis ma candidature mais je n'ai eu aucune nouvelle.

Le maire : votre candidature a été transmise à la CdC et vous en avez reçu copie. Je propose que Thierry Berrès se renseigne sur la suite donnée à votre candidature.

T. Berrès : la CDC favorise les délégués communautaires pour les commissions qu'elle met en place. Rien n'a été fait pour l'instant et je pense qu'il n'y a pas beaucoup de candidatures.

- Indépendante Blachéroise :

Nous avons monté un dossier de financement et de subvention pour remplacer l'éclairage du stade de la Raze. La ligue de football nous a informés de ses réticences à subventionner ces travaux à cause de la situation administrative de l'association indépendante Blachéroise qui n'est pas à jour de ses cotisations. Le maire considère que la municipalité et les futurs responsables de l'association n'ont pas à subir les effets collatéraux et insiste sur le maintien de la subvention à hauteur de 15%. Un courrier a été adressé au président de l'association afin de se rencontrer au plus vite et trouver ensemble une solution aux difficultés dénoncées par la ligue de football.

En attendant, le maire sursoit aux travaux d'amélioration de l'éclairage du stade.

Tour de table

Martine Carrier : aucune observation

Roger Halegouet : pour l'école nous traversons une période compliquée. Absentéisme du personnel qui fait beaucoup d'effort. Je suis très choqué de la réflexion de C. Larcher car on travaille à flux tendu afin que les enfants ne soient pas impactés.

C. Larcher : je n'ai pas stigmatisé le personnel de l'école.

Dominique Pouget Tirion : Le Castelet : les travaux de la route Planzolles ont été terminés

- Bériasson les travaux avancent bien la station d'épuration va bientôt sortir de terre.
- Les employés vont sortir les compteurs des maisons. C'est compliqué pour une des maisons car il y a une montée d'escaliers et ils doivent retirer les pierres et les remettre.

Daniel Morselli :

1) Voirie :

- à partir de la liste des voies communales à reprofiler et/ou à réparer, une tournée a été effectuée avec le technicien du service des routes du département pour le chiffrage d'une douzaine de chemins prioritaires. Dès réception des devis estimatifs, la commission 'voirie' sera convoquée pour arrêter le choix de la campagne de travaux routiers 2022. Lors de cette réunion, programmée fin février ou première semaine de mars, sera également présenté le règlement de la voirie communale de Lablachère que j'ai élaboré.

- un devis estimatif a été demandé pour la création d'un chemin piétonnier le long de route de Planzolles (RD 4), chemin qui partirait de la cave viticole jusqu'au chemin de Pagès (limite aggro). Il serait situé sur le fossé du côté gauche direction Planzolles. La largeur est suffisante : environ 1,70 m. Une traversée piétons est prévue au niveau de la cave pour un cheminement se raccordant au trottoir sur le pont sur l'Auzon.

2) Caserne des pompiers SDIS

Un réseau d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales est existant aux Plots, mais il n'est pas entretenu par les différents propriétaires des parcelles : risque d'inondation des terrains de la caserne et du funérarium de Monsieur Laganier lors d'intenses précipitations. Un courrier a été adressé à tous les riverains (une dizaine) leur demandant une autorisation d'accès sur leur propriété pour réhabilitation et réparation par la commune dans un premier temps et un engagement d'entretien annuel par eux-mêmes (reçu à ce jour, 6 réponses/10).

3) Lotissement le Castellet ADIS (20 logements locatifs et 9 parcelles à vendre)

Les travaux d'infrastructure d'accès et d'implantation des réseaux secs et humides sont en cours d'exécution. Ils viennent d'être arrêtés, ENEDIS et Orange tardant à intervenir pour la pose des réseaux électriques et de télécommunications.

Lysiane Frémon : aucune observation

Thierry Berrès : le projet photovoltaïque : la CDC a reçu un porteur de projet d'un parc photovoltaïque à Serre de Varlet qui occuperait 1 ha en partie sur des terrains appartenant à la CDC, et pour l'autre partie sur la propriété d'un particulier. Elle apportera sa réponse ultérieurement.

Voie douce : 1^{er} tronçon, qui part de l'hôtel de l'Europe jusqu'au collège, sera opérationnel en février 2022. Nous travaillons sur un projet Lablachère/Joyeuse et une réunion entre la CDC et la Mairie de Lablachère est prévue à cet effet mercredi 9 février 2022.

Nicole Djiann : Le projet de création d'une MAM sur Lablachère progresse. J'ai reçu en janvier les 3 assistantes maternelles avec Lysiane Frémon. Elles nous ont fourni tous les éléments nécessaires (budget prévisionnel, règlements de fonctionnement, perspectives d'évolution, projets d'accueil et pédagogique). Elles sont volontaires et connaissent leur métier et leurs objectifs. Depuis notre RDV, elles ont été reçues par la CDC, Enfance jeunesse. Cet entretien a été très constructif. Je pense que d'ici la fin de l'année 2022, si elles trouvent un lieu intéressant sur Lablachère, elles pourront démarrer leur activité.

Yannick Marchal : le vendredi 28 janvier après-midi réunion entre la CDC, l'Association Païolive, la mairie de Lablachère

Les sujets abordés:

- L'association Païolive s'inquiète du peu de terrains laissés à la protection environnementale ou à d'éventuelles mesures compensatoires. Elle n'est pas favorable au projet photovoltaïque à Serre de Varlet.
- Grange aux Pères : il devient urgent d'avancer sur la dépollution du site. Païolive propose d'effectuer des analyses de terre grâce à un laboratoire universitaire pour 60.00 euros l'analyse. Elles permettraient de mesurer le niveau de toxicité et donc la démarche à définir. Du côté de la CDC, qui se déclare non compétente, il est suggéré de rechercher d'autres partenaires
- zone du Varlet: Située en zone Natura2000, l'association rappelle la nécessité de réelles compensations (en terrains) lorsque certains sont "perdus" (occupation des sols). La CDC semble aussi favorable à l'installation d'un champ photovoltaïque si l'opportunité se présentait.
- Des administrés se plaignent des chiens qui divaguent et de leurs déjections.

Stéphanie Prévost : aucune observation

Brigitte Quéré : La porte de la mairie est très lourde et l'accès ne doit pas être simple pour les personnes âgées et/ou handicapées.

Le maire : On attend un devis pour prendre la décision de mettre un sas

Grégory Théraube : aucune observation

Eric Boissin : absent

Corinne Larcher : aucune observation

Pauline Boissin : aucune observation

Régine Marcy : on avait évoqué le problème de l'église St Julien et sa dangerosité : où en est-on ? Doit-on la fermer ?

Le Maire : Non on n'a pas avancé sur ce problème, mais il n'y a pas lieu de la fermer sauf un coté qui a été neutralisé car du plâtre est tombé. Il n'y a pas d'évolution alarmante. Une association veut s'occuper de la réhabilitation. Nous attendons des informations complémentaires.

Jean Luc Sautel : déchetterie de Joyeuse où en est-on ?

Le Maire : La CDC cherche à acquérir la déchetterie actuelle pour l'améliorer et l'exploiter. La COVED en veut trop cher et les discussions sont toujours en cours. Le projet d'installation d'une déchetterie à Rosières a été abandonné.

Albert Mozzatti : absent

Danièle Reynaud : aucune observation

C. Labalme : prouve que la rectification de l'annonce de recherche poste a bien été faite au 1^{er} mars 2022. (Document à l'appui)

C. Larcher persiste dans son affirmation

Le Maire indique que le travail a été effectué au niveau de la mairie et on ne peut être tenu responsable de la non-publication du rectificatif.

La séance est levée à 23h 20

La secrétaire de séance

Nicole DJIANN

